

II

*Le Premier ministre de Saint-Christophe-et-Nevis
au Premier ministre du Canada*

(Traduction)

N° Réf.: FA/C15/078

Nassau, le 18 octobre 1985

Monsieur,

J'ai l'honneur de me reporter à votre Note n° CHOGM L.O. 10 en date du 18 octobre 1985, concernant la désignation par le Gouvernement de la Fédération de St-Christophe et Nevis de la société Trinidad et Tobago (B.W.I.A. International) Airways Corporation, pour l'exploitation des services aériens convenus dans le cadre de l'Accord sur les services aériens entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Fédération de St-Christophe et Nevis.

J'ai l'honneur de confirmer que les propositions contenues dans la Note susmentionnée agréent au Gouvernement de la Fédération de St-Christophe et Nevis, et que votre Note, ainsi que la présente réponse, constituent entre nos deux gouvernements un Accord qui entrera en vigueur à la date de la présente réponse.

Veillez agréer, Monsieur le Premier ministre, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

Le Premier ministre,
KENNEDY A. SIMMONDS

Le Très honorable Brian Mulroney,
Premier ministre du Canada.